



Rapport des juges en chef

Nom de l'hippodrome	Woodbine Mohawk Park			
Date	Samedi 26 juin 2021		Heure de départ	19 h 00
Conditions météorologiques	Couvert 27 °C		Ventoux: 22 km/h Sud-Ouest	
État de la piste	Courses 1 à 11 Rapide			
Nombre de courses	11	Courses de qualification	Inscriptions totales	97/101
Total des paris mutuels	\$2,131,266			
Contact vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

Juge en chef	Juge associé	Juge associé
David Stewart Jr	Peter Gillies	Doug Hopkins

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

Les juges ont parlé avec l'entraîneur, Carmen Auciello, au sujet de la performance du cheval, "Brilliant Corners", dans la Course 4, du jeudi soir. Mr Auciello a expliqué les étapes qu'il avait parcourues, durant la semaine, afin de changer le régime d'entraînement pour le garder calme et moins bruyant, comme le cheval est connu pour son tempérament irascible et incontrôlable. Il avait fait quelques changements d'équipement afin d'alléger la manœuvrabilité du cheval sur la piste et le meneur Jamieson l'avait laissé aller en tête de peloton. Les juges ont accepté l'explication du Mr Auciello et le cheval sera observé à l'avenir.

Courses :

Course 1 – Rien à signaler.

Course 2 – Rien à signaler.

Course 3 – Rien à signaler.

Course 4 – Rien à signaler.

Course 5 – Examen du #8, "Rockin N Talkin", (LP Roy), dans le dernier droit, qui est arrivé en 5^e position. Le cheval avait sauté au-dessus d'une plume blanche qui était sur la piste, sans pourtant faire de bris.

Course 6 – Rien à signaler.

Course 7 – Rien à signaler.

Le #7, "Sundown Kid", (Sylvain Filion), a terminé la course avec de l'équipement brisé (fer).

Course 8 – Rien à signaler

Course 9 – Rien à signaler.

Course 10 – Rien à signaler.

Le meneur du #6, "Wheels On Fire", (Doug McNair), a enfreint la règle de la CAJO 22.19 – défaut de garder ses pieds dans les étriers. Il s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$300. Il s'agit de sa 2^e infraction en six mois.

Course 11 – Rien à signaler.

Réclamations :

Aucune